

Rapport n°1 :

Conseil d'administration du 8 février 2024 : Approbation du verbatim

Rapporteur(s)	Lamine BOUBAKAR – Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	14 mars 2024

Ordre du jour :

1. Vote des nouveaux statuts de la COMUE UBFC suite au retrait de l'uB et BSB 1

(La séance est ouverte à 14 heures, en mode hybride, Salle des Conseils – UBFC siège à Besançon, et en visioconférence via Zoom, sous la présidence de M. Lamine Boubakar, Administrateur provisoire d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Boubakar.- Bonjour à toutes et à tous.

Il est bientôt 14 heures mais nous n'avons pas encore le quorum. Nous pointons les arrivées ; c'est un temps qui est devenu nécessaire.

En tout, il est prévu 28 votants dont 21 personnes présentes ou connectées.
Merci de votre patience le temps du pointage.

Mme Badet.- Nous avons 23 personnes.

Mme Martinez.- Pour information, Claude Mercier est à mes côtés.

M. Mercier.- J'ai le pouvoir d'Anne Vignot.

M. Boubakar.- Merci.

Mme Badet.- Je compte 25 présents. Nous avons donc le quorum.

M. Boubakar.- On vient de m'informer que nous avons le quorum. Nous allons donc pouvoir ouvrir la séance.

1. Vote des nouveaux statuts de la COMUE UBFC suite au retrait de l'uB et BSB

Nous avons un sujet unique, sauf s'il y a des questions diverses à la fin. Il s'agit de délibérer sur le projet de nouveaux statuts pour la ComUE prenant acte de la sortie de l'uB et de BSB de la ComUE.

Vous avez reçu le rapport. Il y a eu un certain nombre de demandes de modifications. Elles ont été intégrées dans le document qui vous a été partagé.

Nous avons besoin, pour adopter les nouveaux statuts, d'un vote à la majorité absolue, c'est-à-dire, compte tenu du nombre de participantes, un vote à 22 voix pour.

Nous devons avoir 22 voix pour acter la modification des statuts et donc la sortie de l'uB et de BSB de la ComUE, que cette sortie soit effective au 31 mars prochain.

Voilà pour l'introduction.

J'ouvre les discussions si vous avez des questions, des demandes. De notre côté, nous ferons écho des demandes qui ont été formulées, mais je pense que les présents pourront le faire.

Emmanuelle.

Mme Pucéat.- Merci.

Nous avons effectivement, en amont, pointé quelques points que nous aurions souhaité voir modifiés dans les statuts. Ce sont les articles 12, 15 et 17 pour le CA, le CAC et

le conseil des membres concernant la référence dans la version actuelle à uB et BSB qui est faite puisqu'il est marqué : « L'uB et BSB désignent, parmi leurs personnels, chacune un observateur au CAC, CA et conseil des membres d'UBFC qui y assiste lorsque, dans le cadre des missions d'animation de la politique de site, de coopération et de coordination, les questions examinées concernent directement ces établissements ».

Là, le souhait était d'être invité permanent de ces différents conseils si la ComUE UBFC a pour vocation de porter tant qu'elle existe la politique de site, l'uB et BSB demeurant des acteurs majeurs de cette politique. Cette demande est donc issue de cela.

Nous souhaiterions simplement que l'uB et BSB restent invités permanents sans droit de délibération, mais que nous puissions suivre le déroulé de ce qui se passe dans ces conseils pour être pleinement associés.

Le second point concerne le préambule où il est fait référence aux différentes missions et contours de l'EPE qui se construit autour de l'UFC, avec en particulier une mention sur le portage de projets structurants du site que nous souhaiterions voir enlevée puisque les parties surlignées en jaune ne reflètent pas nécessairement les derniers échanges avec le ministère. On sait en effet que la situation n'est toujours pas complètement stabilisée sur l'évolution de la politique de site.

À notre sens, les nouveaux statuts d'UBFC ont pour seule vocation de permettre à la ComUE de continuer à fonctionner jusqu'à sa disparition et non pas de prévoir et d'acter l'évolution future de la structuration ESR en BFC et en aucun cas de prévoir les missions de ce futur établissement. Ce seront les CA des établissements impliqués qui devront bien sûr se prononcer là-dessus et non pas le CA d'UBFC.

Nous trouvons que ce n'est pas utile dans ce préambule pour que la ComUE puisse fonctionner et continuer de fonctionner et nous souhaiterions, au vu de l'évolution mouvante de la politique de site, que ces paragraphes soient enlevés.

M. Boubakar. - Je vais réagir à ces deux demandes. Ceci en rappelant simplement le processus suivant lequel le projet de statuts vous a déjà été soumis lors de la précédente réunion du CA. Conformément aux statuts, toute modification doit être validée, en tout cas approuvée par le conseil des membres. Une version a donc été proposée au conseil des membres, qu'il a validée le 16 septembre 2023.

Nous avons transmis ensuite cette version amendée par le conseil des membres, en incluant bien sûr l'uB et BSB, au ministère qui, à son tour, a amendé le texte.

Ce que vous avez entre les mains, c'est le résultat de ce double processus et c'est sur celui-ci que vous êtes appelés à vous prononcer.

Il y a effectivement eu la demande, principalement formulée par l'uB, d'une évolution du statut d'observateur vers celui d'invité permanent. J'ai donc procédé de la même façon et j'ai interrogé le conseil des membres qui s'est prononcé en défaveur de cette demande compte tenu de la façon dont elle a été faite, en particulier compte tenu du timing puisque la demande a été faite ces trois derniers jours.

Voici le retour du conseil des membres.

Rien n'empêche évidemment le CA de se prononcer sur cette demande. Je vous relate simplement la genèse.

Concernant le préambule, de la même façon, les passages qu'il contient étaient dans la version initiale des statuts amendés par le conseil des membres et ont été inscrits comme tels dans le dossier qui a été remonté au ministère pour le déblocage des PIA.

La question peut bien sûr être posée, mais je m'inscris en faux sur les arguments. Je connais parfaitement la position du ministère sur le portage de la politique de site et ces deux paragraphes traduisent cette réalité.

Je laisse la parole pour d'autres interventions. Je vois que Denis Hameau a levé la main.

Mme Maurel.- Excusez-moi. C'est juste pour signaler que j'ai demandé la parole. Mais il n'y a pas de souci, Monsieur Hameau peut prendre la parole.

M. Hameau.- Allez-y, je vous en prie. Un petit peu de bienveillance, c'est bien aussi, il n'y a pas de souci.

Mme Maurel.- C'est très aimable à vous, merci.

Je voulais intervenir aussi sur le rapport. J'ai plusieurs remarques à faire. Je ne sais pas si vous souhaitez que je les fasse au fur et à mesure que vous me répondez...

M. Boubakar.- Je ne sais pas si les mains levées ont à voir avec les demandes formulées par Emmanuelle, mais je préférerais rester sur le même sujet avant de passer à d'autres remarques.

Mme Maurel.- J'ai une remarque à faire sur ce sujet. Je peux donc déjà faire déjà cette remarque-là si vous le souhaitez.

M. Boubakar.- Très bien.

Mme Maurel.- C'était une remarque que les sections bourguignonnes du SNESUP et FSU voulaient également faire, donc la remarque qu'a faite Madame Pucéat sur l'absence de l'université de Bourgogne lors de discussions sur la politique de site. Il me semble en effet que l'université de Bourgogne n'est pas une petite école de 150 étudiants mais une université qui est tout de même un acteur important.

Je ne suis pas du conseil des membres, je n'avais donc pas donné mon accord avant, comme vous avez l'air de le dire, sur cet aspect-là. En tous les cas, cet aspect-là nous pose problème également parce que nous trouvons étonnant que le travail fait par toutes les équipes en recherche, notamment sur le site bourguignon, et leurs voix soient absents et ne soient présents qu'à la discrétion du conseil des membres.

Je ferai mes autres remarques à un autre moment. Merci.

M. Boubakar.- Je vais compléter l'information que je vous partage en précisant que ce qui a été proposé, c'est qu'il y ait une participation d'un représentant de l'uB et de BSB dès lors que le sujet les concerne directement et tout sujet de politique de site les concerne effectivement.

Par ailleurs, dans la phase que nous connaissons aujourd'hui, qui est une phase de transition, nous avons entamé la mise en place d'un certain nombre d'outils de concertation concernant la politique de site. Il est donc bien prévu la mise en place d'un conseil de site auquel l'uB et BSB participeront dès lors que l'uB et BSB seront sortis et auront signé la convention d'association à la politique de site.

Il y aura donc bien des instances de concertation, le conseil de site en est un. Nous avons déjà lancé le Copil recherche où l'activité de recherche est justement partagée, en tout cas la stratégie de recherche, et ainsi de suite.

Cela ne se limite donc pas simplement à cette présence.

Je donne simplement l'information pour que tout le monde l'ait, cela ne préjuge en rien de la décision sur cette question.

Mme Maurel.- Merci pour cette information.

M. Boubakar.- Dans l'ordre, il y a Denis Hameau et Emmanuelle, si tu veux

reprendre la parole.

M. Hameau.- J'ai une première question. Pouvez-vous nous rappeler le calendrier du processus de fin de la ComUE ?

Ensuite, si j'ai bien compris, il y a un établissement qui doit lui faire suite. Dans ce cadre-là, il n'y a pas de continuité automatique entre le portage de la politique de site de la ComUE actuelle et le futur portage. Ça, c'est à mon sens une question qui devra être posée au ministère.

Si j'ai bien compris, il y aura deux EPE qui vont devoir, par voie de conventions, trouver les voies et moyens de coopération et ensuite, c'est le ministère qui arbitrera sur qui pilote quoi et comment en fonction des priorités stratégiques de chacun.

Ma troisième question est : de qui est composé actuellement le conseil des membres dont vous parlez ? Donc qui a décidé que la demande de l'uB était rejetée à ce stade ? J'aimerais bien que ce soit précisé.

J'ai une dernière question sur le conseil de site. Vous avez dit qu'il se prononcerait après. Or il me semble que pour pouvoir avoir une gouvernance stabilisée et de la confiance dans ce moment un peu de transition, il vaudrait mieux qu'on traite les questions en amont. C'est donc juste une remarque parce que « après », je ne sais pas ce que cela veut dire et j'aimerais donc bien qu'on me le précise.

M. Boubakar.- Concernant le calendrier, ce qui a déjà été précisé à d'autres occasions au sein de ce même CA, c'est que la trajectoire de la ComUE est bien de continuer à fonctionner jusqu'à fin décembre. Nous avons cette étape intermédiaire qui consacrera la sortie de l'uB et de BSB au 31 mars, mais la ComUE continuera à fonctionner jusqu'au 31 décembre.

Concernant l'établissement qui lui succédera, il s'agit bien d'un EPE qui, techniquement, se substituera à l'UFC et à UBFC et il a bien été acté - je le répète pour éviter tout malentendu - que le portage de la politique de site serait assuré par l'EPE qui succédera à la ComUE.

Je renvoie volontiers l'ensemble des acteurs au document qui a été renvoyé au ministère pour débloquer les fonds PIA et qui a été signé par l'ensemble des acteurs, donc les chefs d'établissement.

M. Hameau.- Concernant ce point, je demande tout de même que les choses soient précisées parce que cela ne me paraît pas aussi clair que cela. Je tiens tout de même à le dire.

M. Boubakar.- S'il y a un doute sur la décision finale de l'Etat, puisque c'est l'Etat qui a demandé que les choses soient précisées et c'est à ce titre, uniquement, qu'il y aurait un déblocage des projets toujours bloqués, s'il y a encore un doute, on peut très bien différer...

M. Hameau.- Non, ne vous méprenez pas, il n'y a pas de doute sur le fait que la ComUE actuelle jusqu'à fin décembre portera la politique de site. Pour moi, il n'y a pas de sujet. C'est ce qui est un élément clé du déblocage des PIA.

M. Boubakar.- Non, Monsieur Hameau, ce n'est pas ça.

M. Hameau.- Laissez-moi terminer, s'il vous plaît.

C'est pour cela que je vous demandais des précisions sur le calendrier.

Ensuite, il vous appartient de créer un EPE. Nous, nous avons travaillé, nous sommes en avance là-dessus. Et la création de cet EPE qui devra solliciter chaque établissement pour avoir son accord et son agrément pour qu'il rentre dans cette structure, là c'est votre sujet.

Ensuite et de manière non automatique - j'insiste -, il y aura à redéfinir un portage de la politique de site à l'échelle régionale puisqu'il y aura deux EPE similaires qui auront, dans le cadre de conventions de coopération, à voir comment ils mettent en œuvre cette politique de site.

J'insiste là-dessus parce qu'il n'y a pas de phénomène de substitution et de translation automatique entre ce qui se passe actuellement et ce qui se passera ensuite, après décembre.

J'insiste parce que je pense qu'il ne faut pas emmener les gens dans une histoire qui ne serait pas tout à fait juste.

M. Boubakar.- Vous pouvez insister. Vous avez le droit d'insister, mais j'insiste également ; ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai. La volonté de l'Etat s'est exprimée. Nous avons répondu. Nous avons un dossier qui a été remonté à l'Etat.

Maintenant, si vous avez un doute sur ce que je dis ou ce que j'interprète, nous pouvons différer la séance jusqu'au retour officiel de l'Etat sur le document que j'ai transmis, qui a été cosigné par l'ensemble des établissements. Il suffit de le lire.

M. Hameau.- Sur la ComUE, mais pas sur l'EPE.

M. Boubakar.- Non, Monsieur. Non, Monsieur.

Il s'agissait de la trajectoire de la ComUE et du portage de la politique de site au-delà de la disparition de la ComUE. Vous pouvez vous référer au document qui a été envoyé.

M. Hameau.- Je pense que cette question doit être posée.

M. Boubakar.- Encore une fois, elle a été posée par l'Etat et nous y avons répondu.

M. Hameau.- A aucun moment l'Etat ne demande que la ComUE expérimentale devienne un EPE. Je pense que c'est un élément important.

M. Boubakar.- Nous ne sommes plus sur le sujet de la ComUE expérimentale, mais à nouveau, si vous souhaitez avoir la certitude de mon propos, nous pouvons différer la séance, reporter le vote en attendant le retour officiel de l'Etat.

C'est tout ce que je peux dire. Je ne peux rien dire de plus que ce qui est factuel. Je n'ai pas de position particulière sur ce sujet, je suis factuel.

Je finis de répondre à vos questions.

Concernant la composition du conseil des membres, ce sont les sept chefs d'établissement fondateurs de la ComUE qui en font partie.

M. Hameau.- Ma question n'était pas « qui sont les membres ? », c'est : quels sont les membres qui ont décidé de ne pas donner suite aux demandes de l'uB ?

M. Boubakar.- Ce sont évidemment les autres membres qui se sont exprimés.

M. Hameau.- Pouvez-vous me les citer ?

M. Boubakar.- Attendez, Monsieur, que veut dire « Pouvez-vous les citer ? » ? Vous connaissez les chefs d'établissement, non ?

M. Hameau.- Ok.

M. Boubakar.- Il y avait une main levée d'Emmanuelle.

Mme Pucéat.- Oui. Plusieurs choses depuis que j'ai levé la main.
D'après ce que vous êtes en train de dire, un conseil des membres exceptionnel s'est réuni hier ? C'est ça puisqu'il y a une décision de prise.

M. Boubakar.- Il n'y a pas eu de conseil des membres de réuni compte tenu du délai sur lequel j'ai dû réagir et, encore une fois, j'ai réagi comme cela conformément aux statuts. J'ai considéré la demande qui a été formulée par Vincent Thomas, président de l'uB, et je l'ai transmise à l'ensemble du conseil des membres - Vincent en faisant partie - pour recueillir l'avis du conseil des membres.

C'est une procédure qui est inscrite dans les statuts. Je l'ai simplement respectée. C'est une consultation numérique que j'ai proposée.

Mme Pucéat.- D'accord, très bien.

Pour revenir sur le point qui fait référence aux missions de l'EPE, le point principal que nous soulevons ici, c'est que le CA de la ComUE n'a pas vocation à se prononcer sur les statuts d'un autre établissement que la ComUE. Vous l'avez d'ailleurs dit la dernière fois, ce CA de la ComUE ne votera pas les statuts du futur EPE puisqu'il n'est pas légitime pour cela. Ceux qui voteront les statuts de ce prochain EPE, c'est l'UFC et les CA des différents établissements qui sont concernés.

Là, ce que je trouve particulièrement ennuyeux dans ce préambule, c'est de sauter quelque part le processus démocratique qui voudrait qu'en premier lieu, les CA de ces établissements puissent se prononcer sur les statuts d'UBFC qui seront publiés par décret, tout de même, en présumant quelque part des missions de ce futur établissement.

De la même manière que le CA d'UBFC n'est pas légitime à se prononcer sur ces statuts, il n'est pas légitime non plus à se prononcer sur ces missions.

J'insiste sur un fait qui est qu'ici, je ne crois pas que dans ce préambule la mention à ce futur EPE soit nécessaire pour permettre à UBFC de fonctionner jusqu'à fin décembre. Ce n'est pas nécessaire. Là, l'objectif est simplement de revoir la disposition, la composition des conseils pour qu'UBFC continue à prendre ses décisions. Ce n'est certainement pas de préjuger du futur de la politique de site.

M. Boubakar.- Je réagis à cette remarque.

Je confirme effectivement que le CA d'UBFC n'aura pas à voter les statuts du futur EPE. En revanche, le sens du préambule est bien de justifier le fait d'inscrire les statuts, donc le fonctionnement de la ComUE, dans une phase transitoire qui doit l'amener vers autre chose.

Encore une fois, dans la forme qui vous est fournie, il y a eu avis du ministère.

Je ne peux donc qu'apporter ces éléments en complément de ce que dit Emmanuelle.

Ce que je ne souhaite pas - et je comprends très bien la démarche -, c'est qu'on remette en question la volonté du ministère qui veut clairement que l'EPE qui succédera à la ComUE porte la politique de site.

Mme Pucéat.- Là-dessus, je suis d'accord avec Denis sur le fait que la situation n'est pas nécessairement stabilisée. À ce stade, nous avons eu un état des lieux en décembre dernier. Des décisions politiques ont été prises et non pas juridiques puisqu'ensuite, il y a des conventions à établir qui, en ce qui concerne le futur EPE Bourgogne, impliqueront également l'ensemble de ses partenaires qui, à ce stade, ne se sont pas prononcés.

Il y a donc des décisions politiques qui peuvent être prises et qui en aucun cas ne sont encore juridiques.

M. Hameau.- D'où mon intervention. Encore une fois, je pense que c'est une erreur

de vouloir embarquer tout le monde dans cette affaire-là alors que le ministère, en réalité, s'est positionné à un moment donné sur le volet ComUE expérimentale au départ, a dit que la politique de site, jusqu'à la fin de l'année, devait être portée et c'est normal. C'est donc la ComUE qui a vocation à le faire et nous, nous devons nous prononcer sur les aménagements du fait de la sortie de BSB et de l'uB. Pour autant, vous ne pouvez pas préjuger de la suite puisque l'EPE, chez vous, n'est pas construit. C'est aux CA des différents établissements de se positionner, c'est leur légitimité, avec l'UFC.

Et encore une fois, c'est véritablement une décision politique. Je pense donc qu'il serait plus sage, sur ce point-là, d'entendre nos arguments.

M. Boubakar.- Je redis que la position de l'Etat n'est pas celle-là. Et encore une fois, si vous voulez avoir confirmation définitive, nous pouvons surseoir à ce vote et attendre la réponse de l'Etat au document qui lui a été transmis.

Laetitia, tu voulais intervenir ?

Mme Martinez.- Je crois qu'il y avait Monsieur Serveaux avant moi.

M. Boubakar.- Il dit que non.

Mme Martinez.- Je suis juste un peu surprise des échanges en ce début de CA, qui est un CA qui a vocation à faire adopter les statuts provisoires d'UBFC et actant le départ de l'uB et de BSB. Pour moi, j'ai plutôt un petit sentiment de regret qu'on ne soit pas parvenu à maintenir une structuration Bourgogne-Franche-Comté complète.

Vous savez qu'en ce qui concerne la Région, c'est tout de même une de nos priorités, pas simplement pour être actif sur le périmètre de la Bourgogne-Franche-Comté, mais aussi parce que - et je sais que tout le monde le partage ici - ces coopérations de l'ensemble des établissements portent leurs fruits, y compris en matière de recherche. Les Graduate Schools en sont d'ailleurs un très bon exemple. Je pensais qu'on allait plutôt être sur un passage lié à cette évolution qui était actée.

C'était donc bien évidemment juste pour rebondir aux premières questions d'Emmanuelle Pucéat, mais je crois que Lamine y a répondu. Il est évident que l'uB doit être associée aux sujets qui la concernent et notamment à la politique de site. De ce que je comprends, il y aura des instances qui seront également directement liées à la politique de site, ici, mais cela paraît une évidence. Mais il y avait, dans ce que j'entends - mais vous me diriez si les choses sont erronées -, un accord sur la mouture qui est celle qui nous est proposée, qui a été réinterrogée très récemment par l'université de Bourgogne, donc il y a 3 jours.

C'est juste pour être sûre d'avoir bien compris ce qui s'est dit.

Le dernier point - et c'est là où je suis vraiment très surprise -, c'est sur la politique de site. À ma connaissance, Lamine Boubakar, en tant qu'administrateur provisoire, représente aussi l'Etat dans ses échanges sur la mouture de ce qui a été envoyé au ministère, du projet qui a été envoyé au ministère dans la perspective de lever la suspension des PIA, en indiquant que la perspective de la ComUE future EPE soit d'être porteur de la politique de site. Je ne comprends donc pas ces interrogations.

M. Boubakar.- En tout cas, il vaudrait mieux que ces interrogations restent au sein de ce CA avant qu'on ait le déblocage définitif des PIA. C'est ce que je peux dire.

Si on en est encore à remettre en question la trajectoire du portage de la politique de site, je crains le pire si l'information remonte à qui de droit.

Monsieur Serveaux.

M. Serveaux.- Bonjour à tous. Désolé, je suis arrivé avec quelques minutes de retard.

Je suis désolé, mais du coup, je vais moi-même prolonger certaines des discussions. Je suis moins rompu d'une part aux finesses de vos discussions universitaires et d'autre part à l'histoire Bourgogne-Franche-Comté.

Ceci étant, j'ai à la fois une question sur le fond et sur la forme.

Sur le fond, j'ai bien entendu, Monsieur Boubakar, ce que vous vous évertuez à nous répéter. Mais j'avais moi-même plutôt compris, en parlant de sujets qui ne sont pas aujourd'hui actés juridiquement, qu'il y avait possiblement une petite question sur ce que sera la configuration finale du ou des EPE existants et de ce que seraient leurs responsabilités respectives dans l'animation de la politique de site. Je partage donc plutôt l'idée que les choses ne sont pas totalement actées pour après la fin de la période transitoire.

Ma question ou ma réflexion que je vous sou mets sur la forme, c'est que je croyais que les statuts venaient acter le départ de l'uB et de BSB et effectivement, à la lecture du document, je m'étais posé la question de savoir pourquoi, si l'objet était de prendre acte du départ de l'uB et de BSB, il y avait besoin de changer les missions alors même que vous dites bien que cela ne vaut que pour la période transitoire de la ComUE.

D'autre part, pourquoi y a-t-il besoin d'introduire un élément, sur lequel nous avons manifestement du mal à faire consensus, sur la suite au-delà de ce sur quoi porte l'objet de la modification des statuts ?

J'ai cru que la question du jour était qu'il fallait prendre acte juridiquement du départ de l'uB et de BSB. J'avais cru que ce que nous avons à acter aujourd'hui tenait à un demi-recto, c'est-à-dire au changement de la composition de la ComUE pour sa période transitoire. De fait, puisque j'espère bien que nous arriverons, quelle que soit la configuration, à tous s'entendre à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, mais puisque manifestement ce n'est pas aussi simple et pas aussi nette pour un certain nombre d'entre nous concernant ce qui se passera après... Dans l'actualité politique nationale récente, on appelle cela – mais j'exagère un peu sachant que je suis moins rompu que vous à toutes ces discussions - un cavalier législatif. En fait, nous avons à nous prononcer sur quelque chose qui n'est pas l'objet de la modification des statuts.

Je ne sais pas si j'ai été clair, mais moi, je pensais qu'on ne parlait que de l'ajustement de la composition et pas de la suite, d'autant plus que manifestement, nous avons du mal à nous rejoindre facilement.

M. Boubakar.- Abder Koukam.

M. Koukam.- Bonjour.

Je m'inscris globalement dans ce qui vient d'être dit. Je ne veux pas remettre en cause ou rediscuter du problème de la politique du site. Je n'ai rien à dire là-dessus. Mais le préambule a l'air de soulever pas mal de questions alors qu'en fait, le problème est très simple. Aujourd'hui, l'objectif est de prendre les statuts qui existaient et d'intégrer un fait nouveau qui est que deux membres quittent la ComUE, il faut donc remettre à jour ces statuts.

Je ne vois donc pas pourquoi ce préambule va trop loin en rappelant qu'un établissement va regrouper ceci et cela alors que les travaux sont en cours sur les statuts de ce nouvel établissement, que les conseils d'administration des différents membres de la ComUE ou du futur établissement ne se sont pas encore prononcés.

Ne pourrait-on pas faire simple et examiner vraiment le problème tel qu'il devrait l'être, avec des statuts qui prennent en compte un changement dans la ComUE actuelle pour la durée qui lui reste ? Ceci simplifierait la tâche de tous.

Merci.

M. Boubakar. - Merci.

Je vais tout d'abord répondre à Monsieur Serveaux. Nous avons effectivement apporté un réajustement des missions, par exemple le fait que l'accréditation du doctorat ne sera plus portée par la ComUE à partir de septembre. Il y avait donc *a minima* des ajustements à faire pour que personne ne soit gêné à partir de septembre 2024. Les missions ont donc effectivement été modifiées en ce sens et ce n'était que bon sens.

Par ailleurs, nous avons demandé de façon exceptionnelle au ministère de ne pas réorganiser des élections parce que nous nous trouvions justement dans une période transitoire. Et le préambule justifie de cette période transitoire parce que normalement, nous aurions dû réorganiser des élections. Nous avons simplement procédé par réduction des conseils de façon à ne pas avoir à le faire.

Le fait d'inscrire dans le préambule la trajectoire de la ComUE dans cette phase transitoire, en tout cas de le justifier, permettait d'accepter ce blanc-seing qui a été donné à cette nouvelle composition des conseils.

La réponse vaut également pour Monsieur Koukam. C'était la même réponse que je pouvais apporter.

Peut-être une dernière intervention puisque je crois que Madame Maurel lève la main. Non, il y a aussi Cécile.

Madame Maurel, allez-y.

Mme Maurel. - Merci.

Je voulais rebondir sur un certain nombre de choses qui ont été dites. Nous avons eu des éclaircissements sur le refus du conseil des membres, du moins le vote en défaveur des demandes de l'université de Bourgogne. Vous avez évoqué les arguments qui avaient amené ces membres à voter contre et vous avez parlé d'un timing de 3 jours avant le CA.

En tant que représentante des personnels et notamment ici en tant que représentante des personnels de l'uB, en tout cas c'est à ce titre-là que je m'exprime, je ne trouve pas raisonnable de refuser une demande concernant le fait de ne pas être simplement observateur mais d'être invité permanent uniquement parce qu'elle a été envoyée 3 jours avant le CA.

Je crois que si les représentants des personnels refusaient de voter certains textes très importants parce que les directions des établissements nous avaient envoyé ces documents seulement 3 jours avant, il n'y a pas beaucoup d'établissements en France qui arriveraient à fonctionner correctement.

Je ne veux pas aller plus avant dans le débat, mais je voulais par contre soulever une question qui me semble d'importance aussi, toujours de mon point de vue de représentante des membres du personnel. Je remercie d'ailleurs le collègue qui a parlé précédemment pour son intervention, quand il a parlé des conseils d'administration des différents établissements composant actuellement UBFC qui, à ma connaissance, n'ont pas été consultés sur ces modifications de statuts. Je me souviens très bien que nous avons voté, dans les différents CA des établissements, les statuts d'UBFC avant que ces statuts soient définitivement votés par le CA d'UBFC. Là, ce n'est pas le cas. J'aimerais savoir pourquoi.

Je ne trouve pas très normal que les différents établissements et leurs représentants ne puissent pas se prononcer. Je suis un peu étonnée - le mot est faible - par cette manière de procéder.

M. Boubakar. - Je réponds aux deux questions.

S'agissant du timing, les chefs d'établissement qui se sont exprimés ont effectivement été gênés par le timing parce qu'à la limite, ils auraient aussi pu demander, de leur côté, une réciprocité de représentation.

Cela n'empêche pas le CA de se prononcer sur le sujet. Je vous livre les informations et j'insiste sur le respect des procédures. Mais évidemment, le CA est tout à fait légitime pour

se prononcer sur ces demandes.

Concernant la consultation, là encore, ce qui a été fait, c'est qu'une proposition de projet de statuts a été soumise aux chefs d'établissement. Les chefs d'établissement se sont prononcés favorablement sur ce projet qui a été envoyé au ministère. Ce n'est que dès réception des ajustements demandés par le ministère que je les ai partagés en CA.

Pour avoir une idée du temps, nous sommes tenus de les faire voter avant le 31 mars. J'avais donc anticipé la consultation auprès des chefs d'établissement qui pouvaient très bien relayer au sein de leurs établissements sans aucun problème. La consultation a eu lieu le 16 septembre et j'ai transmis le document au ministère le lendemain. Je n'ai eu réponse sur ce document qu'en décembre, avant les vacances.

Mme Maurel.- Je ne parlais pas du timing de ce projet-là en l'occurrence, je parlais en général dans les établissements, les universités. Les représentants des personnels se plaignent souvent qu'on leur envoie les documents au dernier moment. Je ne parlais pas spécialement de celui-là.

M. Boubakar.- D'accord, je comprends mieux. Mais en tout cas, j'ai transmis aux membres du CA le document dès que je l'ai reçu tel qu'il avait été amendé par le ministère. Je ne pouvais pas le faire avant, je l'ai fait après.

Mme Maurel.- Mais vous comprendrez que dans la mesure où ces modifications de statuts ne sont pas soumises dans les différents CA des établissements, je ne pourrai pas voter autrement que contre cette modification des statuts.

M. Boubakar.- Nous n'étions pas tenus de les faire voter par les CA des établissements.

M. Perasso.- Sur ce sujet, il y a effectivement eu un vote des statuts d'UBFC dans les différents CA des établissements lorsque l'objectif était d'initier la mise en place d'UBFC qui ne disposait pas de son propre CA à ce moment-là. Les établissements qui étaient membres fondateurs d'UBFC s'étaient donc exprimés *via* leur CA sur les statuts.

Entre-temps, il n'y a pas d'obligation. Il y a d'ailleurs eu d'autres moutures des statuts qui ont été proposées il y a 2 ans de cela, qui n'ont pas fait l'objet de vote intermédiaire par les CA des établissements puisqu'UBFC est dotée de son propre CA à l'heure actuelle pour s'autopiloter d'une certaine façon.

Merci.

M. Boubakar.- Cécile.

Mme Langlade.- Je suis toujours sur le préambule et je rejoins les discussions précédentes. Le fait d'acter la sortie de l'uB et BSB, c'est une chose, mais je pense que ce préambule va plus loin et ce qui me dérange, c'est qu'à mon sens, il va trop loin d'un point de vue légal ou juridique, je ne sais pas, dans le sens où aujourd'hui, les établissements ne se sont pas positionnés par rapport à l'EPE, au nouvel EPE qui se substituera à la ComUE UBFC.

L'établissement dont je suis issue, donc l'UTBM, n'a effectivement pas choisi de sortir de la ComUE UBFC. Nous restons dans ce projet. Par contre, à ce jour, le CA de l'UTBM ne s'est pas prononcé sur une position par rapport au futur EPE ou autre. La phrase me gêne donc beaucoup quand on dit que l'UTBM sera dans l'université d'un nouveau type EPE. À ce jour, le CA de l'UTBM ne s'est pas prononcé.

Dans la phrase, il y a une ambiguïté. On n'a pas choisi de sortir de l'UBFC. Par contre, le CA ne s'est pas prononcé pour rentrer dans l'EPE. C'est le premier point.

Honnêtement, expliquer qu'on est obligé de changer les statuts suite au départ des deux membres, cela a sa place dans le préambule. Par contre, ce qui suit me semble aller plus loin et ne pas se justifier par rapport aux objectifs du texte.

L'autre point - et là, je suis un peu surprise que le ministère ait accepté -, c'est dans les toutes premières lignes « *vu les délibérations...* », etc., toutes ces lignes qu'on ne lit jamais. Pour les délibérations des conseils d'administration et des comités techniques, il n'y a pas de date. Pour avoir siégé dans d'autres CA, il me semble que quand on cite des textes de cette façon, cela doit être suffisamment précis. Là, entre le flou sur le préambule et l'absence de dates dans cette phrase, cela me semble être quelque chose qui, pour un texte juridique, ne me paraît pas correct. Je suis même surprise que le ministère n'ait pas demandé que les délibérations des CA soient explicitement citées et datées.

M. Boubakar.- Ceci figurait dans la version ou les versions antérieures. Il n'y a pas eu de modification de ce point de vue. Et effectivement, nous n'avons pas eu de remarque à ce sujet de la part du ministère.

Je pense que l'expression de chacun a été entendue au sujet de ces deux points. Ce que je propose, c'est de soumettre au vote les demandes qui ont été effectuées par les administrateurs.

Concernant tout d'abord le statut de membre invité permanent, telle est la demande, donc l'évolution du statut d'observateur ponctuel vers membre invité permanent. Je vous demande de voter pour ou contre.

Qui s'abstient ? Il y a 2 abstentions dans la salle.

Qui s'exprime en visio ?

M. Mercier.- Quant à moi, avec les deux mandats que je porte, je me prononcerai favorablement à ce que ce soit une observation permanente, donc un statut d'observateur permanent.

M. Boubakar.- Nous en sommes aux abstentions et je vais en arriver ensuite évidemment à ceux qui sont pour.

Mme Maurel.- Comment vote-t-on ? On lève la main en réaction ou on écrit « pour » dans le *Tchat* ? Quelles sont les règles ?

M. Boubakar.- Nous allons procéder par étapes. Dans la salle, il y a 4 abstentions.

Mme Pucéat.- Peut-on préciser pour quoi on vote ? Est-ce que l'on vote pour le changement, donc la transformation en « invités permanents » ?

M. Boubakar.- Je redis que nous votons pour l'évolution de statut d'observateur ponctuel au statut de membre invité permanent, conformément à la demande qui a été formulée.

Je reprends le vote. Il y a 4 abstentions dans la salle.

Vous pouvez voter par *Tchat* ou vous exprimer, donc prendre la parole et dire si vous avez une procuration ou sinon donner votre nom sachant que je ne vois pas tout le monde.

Est-ce qu'il y a des abstentions en visio ?

Mme Martinez.- Oui. Je n'ai pas de sujet sur le fond et je ne rentrerai pas sur les débats de forme, donc je m'abstiens.

Mme Vantard.- C'est la même chose pour moi et j'ai les mêmes commentaires que

Laetitia, donc je m'abstiens.

M. Boubakar.- Ce qui fait 6 abstentions avec Laetitia Martinez et Marylin Vantard. Il y a une troisième abstention que je ne voyais pas, celle de Nathalie Cholley. Cela nous fait donc une abstention en plus, soit 7 abstentions en tout.

Mme Badet.- Madame Vantard a une procuration.

M. Boubakar.- Marylin, tu as une procuration ?

Mme Vantard.- Oui, j'ai la procuration d'INRAE, de Nathalie.

M. Boubakar.- Ce qui fait 8 abstentions.

Mme Clerget.- Est-ce qu'on parle bien d'une participation au CA d'UBFC jusqu'au 31 décembre 2024 en tant qu'invité permanent ?

M. Boubakar.- La question concerne tous les conseils. Je n'ai pas entendu, dans la demande, de séparation entre le CA, le CAC et le conseil des membres. C'est bien ça, Emmanuelle ?

Mme Pucéat.- Oui, c'est bien ça.

M. Boubakar.- C'est donc la participation à tous les conseils. Jusque-là, il était proposé que l'uB et BSB soient observateurs ponctuels en fonction des sujets. La demande est qu'ils deviennent des membres invités permanents, sans voix délibérative évidemment, mais dans tous les conseils tant que la ComUE durera.

Nous en sommes à 8 abstentions. Peut-on redire pour être sûr ?

Mme Badet.- 4 abstentions dans la salle, c'est-à-dire 3 présents et une procuration. Nous en avons 3 en visio plus une procuration.

M. Hameau.- Une bonne suggestion serait d'écrire la délibération dans le *Tchat*.

M. Boubakar.- Madame Badet va l'écrire. Qui vote contre ? Il y a 2 votes contre dans la salle. En visio, je vois Michel Jauzein...

M. Jauzein.- Je lève la main avec un petit commentaire. Si la question est effectivement posée pour les trois, je me vois obligé de voter contre.

M. Boubakar.- Nous avons donc 3 voix contre. Boris Vannière vote contre également. Avec Michel Jauzein et Boris Vannière en visio, cela fait 4 voix contre. Le reste est pour, évidemment. Ce qui fait un total de 12. Combien y avait-il de participants ?

Mme Badet.- 39 participants au total, 31 présents et 8 procurations.

M. Boubakar.- Il était attendu 28 participants. On aurait donc explosé les compteurs ?

Mme Badet.- Je me suis trompée de dizaine, pardon.

Mme Cayot.- Est-ce que vous avez compté les voix pour ?

M. Boubakar.- C'est la différence, non ?

M. Serveaux.- Non, il faut les compter.

Mme Maurel.- Oui, il faut compter les « pour ».

M. Boubakar.- D'accord. On va donc compter les « pour ».
Qui est pour dans la salle ?

M. Serveaux.- J'ai levé la main parce que je crois que je suis porteur d'une procuration.

M. Boubakar.- Monsieur Serveaux est-il porteur d'une procuration ?

Mme Badet.- Non.

M. Boubakar.- Vous n'avez pas de procuration.

M. Serveaux.- J'ai cru. Il faut vérifier.

M. Boubakar.- De quelle personne auriez-vous une procuration ?

M. Serveaux.- D'un représentant des étudiants, m'a-t-on dit. Vous avez eu l'information ce matin.

Mme Pucéat.- Il est vrai que les étudiants sont occupés par les élections du Crous, ils n'ont donc peut-être pas eu le temps d'envoyer.

M. Boubakar.- Nous n'avons pas reçu de procuration pour vous, Monsieur Serveaux. Il faut compter maintenant les voix pour.

M. Hameau.- J'ai la procuration de Madame Fougère.

Mme Badet.- Nous avons 32 présents.

M. Boubakar.- Ce qui fait 20 votes pour.
Est-ce que cela vous convient pour ce décompte ?

Mme Attuel-Mendes.- Normalement, si vous avez 39 participants...

M. Boubakar.- Non, il n'y a pas 39 participants.

Mme Badet.- Excusez-moi, c'est une erreur.

Mme Attuel-Mendes.- Je me rappelle qu'avant, en préambule, on demandait toujours qui était présent, qui était représenté, qui avait une procuration. Ceci permettait de

simplifier les choses et de savoir qui faisait quoi.

M. Hameau.- Oui, c'est un bon principe.

M. Boubakar.- On a peut-être pointé un peu discrètement mais on peut le faire à l'oral.

Mme Badet.- Mme Langlade Cécile a une procuration, donc 2 voix.
M. Vannière Boris : une voix.
M. Besnard Aurélien : une voix.
Mme Bépoix Sylvie : 2 voix...

Mme Bépoix.- Non puisque vous m'avez dit que ce n'était pas possible.

Mme Badet.- Exact, donc 7 procurations. Pardon.
C'est-à-dire que j'avais une procuration jusqu'à 16 h 30.

M. Viéron-Lepoutre.- Je devais partir à 16 h 30.

Mme Bépoix.- Je vous avais demandé si c'était possible et comme vous ne m'avez pas répondu, je l'ai proposée à Laurence quand j'ai su qu'elle participait.

Mme Badet.- Donc une voix pour Mme Bépoix.
Une voix pour Mme Clerget.
Une voix pour Mme Cholley.
Une voix pour M. Créantor.
Deux voix pour Mme Cuche, procuration de M. Demouge.
Une voix pour M. Viéron-Lepoutre.
Une voix pour M. Jourdain.
Deux voix pour Mme Pucéat Emmanuelle, procuration de Mme Vennin.
Une voix pour M. Perasso.
Une voix pour M. Koukam.
Une voix pour Mme Piat.
Une voix pour Mme Cayot.
Deux voix pour Mme Attuel-Mendes, procuration de M. de La Brosse.
Une voix pour M. Jauzein.
Deux voix pour Mme Vantard.
Une voix pour M. Serveaux.
Une voix pour Mme Martinez.
Deux voix pour M. Mercier, procuration de Mme Vignot.
Deux voix pour M. Hameau, procuration de Mme Fougère.
Une voix pour Mme Hervet.
Deux voix pour Mme Maurel, procuration de M. Tatibouët.
Ce qui nous fait 24 présents et 7 procurations.

M. Boubakar.- Donc 31.

Mme Attuel-Mendes.- Pouvez-vous redonner le nombre de présents et le nombre de représentés ?

Mme Badet.- 24 présents, 7 procurations, ce qui fait un total de 31 participants.

Pour les votes, vous avez indiqué 8 abstentions, 4 votes contre. Par différence...

Mme Maurel.- Vous n'avez pas dit qu'il y avait 7 abstentions, tout à l'heure ?

M. Boubakar.- Non, c'était 8.

Mme Badet.- 4 en présentiel et 3 en visio plus une procuration pour Mme Vantard, ce qui fait 8.

M. Boubakar.- Ce qui fait 19 votes pour.

Mme Badet.- C'est ça.

M. Boubakar.- La proposition est donc adoptée...

M. Didier.- Pardon Monsieur Boubakar, c'est Gracian Didier, représentant de Madame la rectrice. Je me permets d'intervenir en la matière.

À partir du moment où il s'agit d'une demande de modification des statuts, que ce soit le vote global tel qu'il était proposé initialement ou des demandes de modification qui viennent d'être introduites, cela doit être adopté à la majorité absolue des membres en exercice, laquelle majorité dont vous nous avez rappelé en début de séance qu'elle s'établissait à 22.

M. Boubakar.- Tout à fait.

M. Didier.- Si j'ai bien suivi, et il était compliqué de suivre le détail du vote, mais on est à 19 votes pour, 4 votes contre et 8 abstentions, ce n'est donc pas adopté.

Soyons très vigilants sur ce point parce qu'on est sur un vote qui n'obéit pas aux règles classiques du vote quand on est sur des points qui ne sont pas statutaires.

M. Boubakar.- J'étais persuadé qu'il fallait la majorité absolue pour l'adoption des statuts, mais très bien.

M. Didier.- Je viens de me le faire confirmer en direct par mon contrôleur de légalité, qui m'a envoyé le texte qui précise bien que toute modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité absolue des membres en exercice. Ce qui est encore une autre subtilité, c'est-à-dire que ce sont les membres globalement qui devraient être présents, qui ont capacité à siéger au conseil.

Je referme la parenthèse, merci.

M. Boubakar.- Merci pour cette précision.

Je me retourne vers ma responsable juridique qui confirme. C'est parfait.

Merci pour cette information. La proposition, la demande ne passe pas dans ces conditions.

Je sou mets au vote la deuxième proposition qui est de supprimer les passages du préambule qui font référence à la trajectoire de la ComUE incluant son évolution en EPE. Il s'agit donc de retirer ces passages.

Qui s'abstient ?

M. Hameau.- Je pense que c'est un sujet suffisamment important pour qu'on ne fasse pas l'économie d'une interrogation du ministère sur ce point. Je souhaiterais donc que

ce point soit vraiment bien abordé avec le ministère à ce stade parce que je ne vois pas comment nous pourrions... Là, vous nous emmenez dans un truc qui ne me convient pas du tout parce qu'on lit deux sujets. Cela a largement été dit par les différents intervenants auparavant. On lit le sujet d'une sortie de deux établissements et on réactualise des statuts alors qu'on aurait peut-être pu prendre le temps de solliciter les communautés parce que ce n'est tout de même pas anecdotique. C'est donc un élément structurant, on n'est pas juste dans un ajustement.

Quand on nous dit que les CA n'ont pas à être consultés, sur le plan démocratique, je pense que si. C'est structurant. Sur tous ces sujets stratégiques et structurants, je pense qu'il faut solliciter les communautés.

Là, pour le coup, je ne suis pas d'accord pour lier les deux sujets comme vous souhaitez le faire. Je pense qu'il faut réinterroger le ministère. Je pense que d'une part la ComUE peut continuer à porter la politique de site, c'est très bien et on s'y associera volontiers. Mais en revanche, la structuration à venir, on ne peut pas la préjuger, elle est à construire. Chaque CA doit se prononcer, c'est très important.

Sur l'EPE université Bourgogne Europe, un énorme travail a été fait et cela ne se fera pas en quelques semaines, je peux vous le dire.

En revanche, c'est un élément trop stratégique et structurant pour qu'on fasse cette économie. Je souhaite donc qu'on réinterroge le Cabinet de la ministre sur ce point-là. Je pense qu'il faut dissocier ces deux points.

Là, vous nous emmenez dans un truc qui ne me convient pas du tout. Je le dis au nom de Dijon Métropole et de François Rebsamen.

M. Boubakar.- Michel Jauzein voulait intervenir.

M. Jauzein.- Oui, merci Monsieur le Président.

Juste trois points avant le vote me concernant.

Le premier, c'est simplement pour témoigner qu'il y a effectivement eu des allers-retours avec le ministère sur cette version-là et que le préambule était inclus dans les avis du ministère. C'est juste un témoignage.

Le deuxième point, c'est qu'on est effectivement sur une partie de texte qui est un préambule, qui n'a donc pas de portée juridique stricte.

Le troisième point, c'est qu'en termes de vote, je m'abstiendrai puisque de toute façon on parle d'une partie de texte qui n'a pas d'impact juridique sur le fonctionnement de la ComUE jusqu'au 31 décembre 2024, même si je trouverais dommage qu'il n'y soit pas puisqu'il retrace le contexte.

M. Boubakar.- Il y avait Martine Clerget et ensuite Antoine.
Tu voulais réagir à cela ?

M. Perasso.- Oui, ce sera très rapide.

M. Boubakar.- Je passe donc rapidement la parole à Antoine Perasso, dans la salle.

M. Perasso.- Merci Monsieur l'administrateur.

C'est juste pour dire que la position, côté UFC, sera la même que celle que Monsieur Jauzein vient de signaler.

On peut comprendre les interrogations par rapport à ce préambule tel qu'il est écrit. Néanmoins, tous les éléments nous ont été donnés pour nous garantir qu'il peut avoir sa place. Nous nous abstiendrons donc.

Je voudrais également revenir sur un fait qui a été signalé. Je veux redire que ceci ne

doit pas venir interférer avec la question de fond qui est celle du portage de la politique de site ou pas. Je crois que ceci a déjà été bien discuté et si nous sommes peut-être plusieurs dans ce conseil d'administration à nous interroger, cela a été le cas. Le contexte est assez compliqué à appréhender par moments, on peut l'entendre. Mais il me semble que l'administrateur provisoire de la ComUE, Monsieur Lamine Boubakar, est justement la personne qui est en lien avec le ministère pour répondre à ces questions-là.

M. Boubakar.- Martine Clerget.

Mme Clerget.- Par rapport au préambule, je me place sur un point de vue juridique et non pas politique et je trouve un peu surprenant que les statuts d'un établissement mentionnent les futures missions d'un établissement qui n'existe pas encore. Je trouve que c'est tout de même un peu surprenant parce qu'à la date d'aujourd'hui, ce futur EPE n'existe pas. Cela me surprend d'un point de vue juridique.

Quand bien même le ministère réaffirmerait que le futur EPE porterait la politique de site, je me demande si c'est la place, dans les statuts d'UBFC, d'indiquer les missions du futur EPE. C'est une question.

M. Boubakar.- Comme je l'ai déjà dit, c'est quelque chose qui est inscrit dans la trajectoire de la ComUE et qui est pour ainsi dire attendu par l'Etat, mais c'est tout à fait entendable.

Madame Maurel.

Mme Maurel.- Merci.

J'ai bien compris que vous étiez quelques-uns à nous expliquer que le ministère était d'accord puisqu'il avait lu le rapport et qu'il n'avait fait aucune remarque.

Moi, je n'ai pas à me placer ni d'un point de vue politique, ni d'un point de vue juridique, mais d'un point de vue syndical et de représentation des personnels et je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure. Il n'est pas pensable de voter des modifications de statuts, qui sont tout de même particulières puisqu'elles nécessitent une majorité particulière sachant qu'elles modifient plus qu'en superficie ce que va devenir cette ComUE.

Je continue à affirmer qu'il n'est pas normal que les CA des différents établissements n'aient pas voté ce rapport et notamment ce préambule, mais pas simplement ce préambule, l'ensemble du document.

Pour cette raison, je voterai contre.

M. Boubakar.- Contre quoi ?

Mme Maurel.- Je voterai contre ces statuts et pour la suppression du préambule.

M. Boubakar.- D'accord.
Christian.

M. Viéron-Lepoutre.- Christian Viéron-Lepoutre, pour la FSU.

Ce qui pose problème dans votre préambule, c'est que dans la langue française, il y a tout un panel, en particulier sur les verbes, pour ne pas dire que c'est déjà fait parce que c'est ça. Quand vous écrivez « se substituera », cela veut dire que c'est déjà fait. Ce préambule est un déni de démocratie. Cela veut dire que c'est déjà fait, qu'il n'y a même pas à voter. L'Etat le veut, c'est fait.

Je suis donc assez d'accord. Je ne sais pas s'il y a un problème juridique, mais cet EPE n'existe pas. Beaucoup doivent espérer qu'il existe, moi pas, mais cela pose un problème

de lire dans ce préambule quelque chose qui n'est pas encore voté et qui n'a pas encore été délibéré par aucune instance. Ceci pose un vrai problème.

Vous auriez mis un conditionnel, cela aurait changé les choses. D'un point de vue sémantique, ce n'est pas la même chose.

Je suis donc entièrement d'accord avec ce qu'a dit Laurence Maurel. Je ne reviens pas dessus, mais là, c'est un problème de français.

Je voudrais tout de même rappeler que dans cette guerre un peu microcholine entre la Bourgogne et la Franche-Comté, je ne suis ni l'un, ni l'autre. Je ne suis ni Bourguignon, ni Franc-Comtois et cela commence à me fatiguer depuis la création de l'UBFC. Cela devient fatigant. On se bat pour pas grand-chose. Je sais que derrière, il y a des millions. Il y a les PIA et tout ça, mais moi, je suis fonctionnaire d'Etat ; je suis pour l'université française. Voilà pour quoi je me bats.

M. Boubakar.- Merci.

Y a-t-il d'autres réactions ? Monsieur Serveaux.

M. Serveaux.- Là, vous alliez nous soumettre un vote sur le fait qu'on retire le préambule, en gros. On n'en est donc pas encore à voter la modification globale, mais vous alliez nous interroger pour savoir si nous sommes favorables ou pas au fait de retirer le préambule, pour le dire un peu vite.

C'est donc juste pour confirmer que la position du CHU de Dijon, c'est d'être favorable au retrait du préambule pour précisément ne pas avoir, à date, à discuter de ce qui existera ou de ce qui existerait au 1^{er} janvier 2025, mais de simplement concentrer l'évolution des statuts sur la prise en compte juridique du départ de l'uB et de BSB jusqu'au 31 décembre.

Si le vote qui arrive est sur : êtes-vous favorables ou pas au retrait du préambule ? Le CHU est favorable pour cette raison-là.

M. Boubakar.- C'est tout à fait ça.

Monsieur Hameau.

M. Hameau.- Je souscris à cette demande et je suis favorable au retrait de ce préambule qui nous éviterait beaucoup de pertes de temps et de tensions, il me semble.

M. Boubakar.- Je pensais bien soumettre au vote cette proposition, évidemment. C'est la deuxième proposition qui a été faite par Emmanuelle en introduction.

Il s'agit du retrait non pas de tout le préambule mais au moins des phrases incriminées, si je comprends bien. Il y a des passages qui posent problème dans le préambule. Je les ai reçues par mail, c'est donc évidemment bien de cela dont il s'agit.

Qui s'abstient par rapport au retrait de ces phrases du préambule ? Il y a 2 abstentions dans la salle.

En visio, il y a Michel Jauzein.

M. Mercier.- Il y a 3 abstentions au total, 2 de ma part et 1 de Mme Martinez qui a dû s'absenter pour une urgence.

Mme Maurel.- Si Madame Martinez n'est pas là, elle ne peut pas voter, ou alors il faut qu'elle donne une procuration à quelqu'un.

Mme Attuel-Mendes.- Elle n'a pas de procuration.

M. Mercier.- Ne prenons pas le risque d'une invalidation quelconque. Il y a donc une

abstention pour moi-même.

Madame Martinez ne prend donc pas part au vote, ce qui va changer votre calcul de majorité.

M. Boubakar.- Il y a 2 abstentions en salle. Il y a 4 mains levées en visio et Marilyn Vantard a une procuration, celle de Nathalie Munier-Jolain.

Boris Vannière s'abstient également. Ce qui nous fait 4 abstentions.

Mme Badet.- Nous avons 8 abstentions en visio et 2 en présentiel.

M. Boubakar.- Ce qui fait 10 abstentions.

Mme Badet.- Je précise que Mme Cayot étant partie, il y a une voix en moins. Ainsi que Mme Martinez.

M. Boubakar.- Nous avons donc 10 abstentions.

Qui vote contre la modification du préambule ? 2 voix dans la salle.

Ce qui fait 12 et donc 17 voix pour. Cela ne passe pas non plus.

Mme Pucéat.- Combien y a-t-il de votes contre ? Je n'ai pas entendu.

M. Boubakar.- 2 voix contre la modification du préambule.

M. Hameau.- Il y a 17 voix pour et cela ne passe pas ?

M. Boubakar.- Non.

M. Hameau.- C'est un élément tellement important que ceci n'a pas de sens. Ce vote n'a pas de sens.

Mme Attuel-Mendes.- C'est surtout que cela va envoyer un mauvais signal. C'est-à-dire qu'il y a une majorité de gens qui s'expriment pour enlever le problème en enlevant le préambule...

M. Hameau.- Et on fait comme si on s'en foutait...

Mme Attuel-Mendes.- C'est ça. Ce qui va faire que les statuts seront rejetés par une majorité de votants et que, de fait, ils vont être acceptés puisque la majorité absolue ne sera pas...

M. Hameau.- C'est quoi, cette histoire ?

M. Boubakar.- Ce que je peux vous proposer parce qu'il est inutile...

M. Hameau.- C'est tellement important qu'on ne peut pas faire cela !

M. Boubakar.- Là, nous avons eu deux votes concernant la modification des statuts. Si on soumet le vote des statuts... On peut le risquer, c'est vous qui voyez.

Si vous souhaitez attendre que le ministère confirme sa position par rapport au portage de la politique de site, on peut aussi surseoir au vote.

M. Hameau.- Moi, je préfère. Ceci en lui indiquant comment s'est déroulée la séance et quelle était la position des membres.

Mme Langlade.- Il y a la politique de site et il y a vraiment ce texte de préambule qui s'avance sur des décisions que les CA n'ont pas encore prises.

M. Boubakar.- Les CA ne les prendront pas, Madame.

Mme Langlade.- Les CA vont bien se prononcer dessus.

M. Boubakar.- Oui, pardon. Je pensais que vous parliez des statuts de la ComUE. Excusez-moi.

Mme Langlade.- Le pire, c'est que je pense que le reste du texte ne pose pas de problèmes, ou à peine à la marge. Si j'entends bien, c'est vraiment le préambule qui cristallise toutes les inquiétudes.

M. Boubakar.- Ce que je vais faire, c'est que je vais soumettre au vote du CA le report du vote sur les statuts.

M. Hameau.- Non. Il y a un représentant du ministère qui s'est exprimé tout à l'heure, ce que j'entends très bien par rapport à la politique de l'Etat. Je pense donc qu'il est très important que soit rapporté comment cette séance s'est déroulée et quel était l'état des votes, parce que c'est un élément important, et qu'on interroge le ministère sur cette question du préambule de manière à ce que les choses soient clarifiées. Ce n'est pas possible.

M. Boubakar.- « *Quel était l'état des votes* » c'est-à-dire les résultats des votes ? C'est ce que vous voulez dire ?

M. Hameau.- Oui. 10 personnes se sont abstenues, deux ont voté contre et on maintient le préambule. Vous voyez bien que ce n'est pas possible, sachant que c'est un sujet hyper important.

La question est : comment, demain, la politique de site va-t-elle se traduire ? Mais c'est en réalité la confiance qui est le vrai sujet dont on parle. C'est la confiance des différents acteurs dans la façon de coopérer, de travailler ensemble.

Le ministère, dans sa grande sagesse, s'il a les votes, devrait dire « enlevez-moi ce préambule ». Mais il faut l'interroger.

Mme Maurel.- Je rappelle aussi qu'il y a eu un vote précédent où il y avait 19 pour, 8 abstentions et 4 votes contre, qui concernait la position d'invité permanent de l'uB et qui pose problème...

M. Hameau.- C'est pareil.

Mme Maurel.- On parle beaucoup du préambule, mais je ne voudrais pas qu'on oublie « invité permanent ».

M. Hameau.- Je partage sur les deux points parce qu'avec 19 pour, on ne retient pas, c'est pareil, cela veut dire qu'alors qu'ils devraient être invités logiquement puisqu'il y a tout de même deux tiers des étudiants et la moitié de ce qu'on a fait en recherche qui se passe là, on fait comme si cela n'existait pas. Ce n'est pas grave !

M. Boubakar.- Vous pouvez discuter les résultats du vote, mais c'est le principe de la démocratie. Vous ne pouvez pas remettre en question...

M. Hameau.- Autant, sur le premier point, on pourrait considérer... même si je crois que c'est important dans la logique de confiance, de tout ce qu'on a à faire pour dépasser ce qui nous a fait échouer jusqu'à présent, on pourrait considérer que, dans une mesure d'apaisement, ils soient invités permanents. Finalement, cela ne changerait pas grand-chose en réalité. C'est juste des questions de symbole.

Mais là, pour le deuxième vote, pour moi ce n'est pas une question de symbole. Le deuxième vote, cela a été dit par tout le monde, c'est un élément qui n'a rien à faire là. C'est un élément qu'on ne comprend pas bien et on ne voit pas où il nous emmène. Je suis désolé, mais ce deuxième point doit réinterroger le ministère.

M. Boubakar.- Je propose que nous nous prononcions sur ce qui est proposé en fin de compte, c'est-à-dire de reporter le vote sur le CA. Je veux que ce soit le résultat d'une délibération.

Nous nous sommes réunis pour voter les statuts. J'entends vos remarques. J'entends vos réserves. Aujourd'hui, les conditions du vote font que ni l'une ni l'autre de vos propositions ne passent, donc les propositions que vous défendez. Je dis simplement que nous pouvons surseoir mais je ne veux pas le faire de façon unilatérale, je peux avoir le vote du CA.

La question est : est-ce que nous reportons le vote des statuts à la séance de mars, c'est-à-dire une séance ordinaire qui est prévue en mars, donc est-ce que nous les reportons à cette date, le temps d'avoir confirmation du ministère sur les questions relatives au portage de la politique de site ?

Qui s'abstient ?

Je vois qu'il y a des mains levées. Monsieur Serveaux.

M. Serveaux.- Je suis désolé parce que le but n'est pas de prolonger les charmes de la discussion.

Je suis d'accord pour un vote pour qu'on décide collectivement de surseoir au vote si c'est le fait majoritaire. Je pense que cela peut être raisonnable, mais je voudrais que l'on soit précis sur les mots parce que je ne suis pas sûr qu'on dise tous la même chose sur « *on sursoit dans l'attente d'interroger le ministère et de sa réponse* ».

J'ai l'impression que pour un certain nombre autour de la table, c'est l'idée d'interroger le ministère sur sa vue concernant ce qu'il pense être applicable au 1^{er} janvier 1025 et, pour d'autres, c'est interroger le ministère pour savoir s'il est logique et légitime juridiquement de laisser un préambule qui parle de la suite alors qu'on est censé prendre acte du départ pendant la période transitoire.

J'espère avoir été clair dans ce que je viens de dire.

Ce n'est donc pas la même chose concernant ce sur quoi on interroge le ministère.

Là, on est juste sur le vote des statuts et, à la limite, la première question à poser au ministère, c'est : est-ce que le préambule qui parle de la suite a vocation à être soumis à la modification des statuts qui ne parlent que de la période transitoire ?

Dire qu'on interroge le ministère sur la suite, à mon avis il faut sans doute le faire si on décide de le faire, mais c'est encore une autre question. C'est ma première remarque.

J'en ai une deuxième. Je suis beaucoup moins rompu au sujet que vous, mais on nous a rappelé tout à l'heure que c'était un vote à la majorité absolue des membres juridiques du conseil, si j'ai bien compris, dès lors qu'on modifie les statuts. Mais les deux votes que l'on vient de faire ne relèvent pas de cela pour le moment. Il me semble qu'ils relèvent d'une majorité simple puisque pour le moment, on est en train de voter entre nous la modification

des statuts qu'on va ensuite soumettre.

M. Didier.- Je me permets à nouveau d'intervenir. Je suis désolé de le faire de manière sauvage et intempestive, mais je n'ai pas la main qui me permet de me manifester.

Non, on est bien dans le cadre d'une demande de modification des statuts préalable à l'examen des statuts tels qu'ils avaient été actés antérieurement.

Les deux votes que vous venez d'exprimer sont bien des demandes substantielles de modification des statuts puisque vous demandez le retrait d'une partie du préambule et un changement de statut pour l'uB et BSB.

En revanche, le vote qui serait prononcé sur la décision de report est bien un vote à la majorité simple puisqu'il ne s'agit plus, pour le coup, d'une décision relative à une modification de statuts.

Je vous prie de m'excuser de vous avoir coupé la parole, Monsieur.

Mme Attuel-Mendes.- Je ne comprends pas ce raisonnement. Je suis d'accord avec Monsieur Serveaux parce que dans la mesure où on n'a pas encore soumis la modification globale des statuts, on n'est pas encore dans les règles de modification des statuts.

Mme Pucéat.- C'est vérification et modification.

M. Serveaux.- C'est pour cela que je voulais juste finir ce que je voulais dire.

J'ai bien compris ce que vous dites, mais en réalité, les deux votes qui viennent de se passer sont préalables au vote de modification des statuts.

Mme Attuel-Mendes.- Exactement.

M. Didier.- Je me permets encore une fois de relire ce que disent les statuts...

M. Serveaux.- J'ai entendu, mais...

M. Didier.- Attendez ! Il y a une précision que je voudrais donner. Je suis désolé, mais laissez-moi aussi m'exprimer à mon tour.

Je vous lis textuellement ce que disent les statuts d'UBFC et vous apprécierez à votre niveau :

« Par dérogation les délibérations du Conseil d'administration sont adoptées à la majorité absolue des administrateurs en exercice :

- 1. pour les modifications du règlement intérieur,*
- 2. pour toute modification des statuts incluant notamment l'adhésion ou le retrait d'un membre. »*

On est bien dans ce cadre-là.

J'entends ce que vous dites et je peux réinterroger le contrôle de légalité. On peut raisonner à l'infini. Pour moi, ce que vous êtes en train de faire relève d'une modification des statuts, il n'y a pas d'autres mots.

Mme Attuel-Mendes.- En fait, non parce que là, vous avez une interprétation très étroite.

Concrètement concernant la modification des statuts, je suis d'accord avec vous sur le fait que faire sortir un membre relève de la majorité absolue, mais la sortie du membre ne sera effective, elle ne sera votée que quand on soumettra l'intégralité de la modification des statuts, c'est-à-dire quand on se sera mis d'accord sur la version qu'on envoie...

Je vais mettre ma caméra puisque vous l'avez mise, pardon.

C'est la soumission du projet global de modification des statuts tel qu'elle aura été décidée, à savoir qu'on enlève le morceau problématique qui crispe le débat et le fait de se dire que dans la mesure où on travaille tous ensemble et que c'est transitoire sur la politique de site, il faut que ce soit avec les grands acteurs de la politique de site, notamment uB qui représente ce qu'ont expliqué Denis et Laurence Maurel, c'est-à-dire la moitié des chercheurs et un nombre énorme d'étudiants. C'est une fois qu'on aura la version définitive qu'on sera soumis à la majorité absolue.

Là, à mon sens, on est sur quelque chose de préparatoire au vote global et ce n'est pas soumis aux mêmes modalités de vote.

M. Didier.- J'ai totalement compris ce que vous êtes en train de me dire, soyez rassurée.

Ce que je vous demande pour le coup, compte tenu de la tournure que prend ce conseil, c'est de réinterroger le contrôleur de légalité. Pour moi, une demande de modification de statuts qui a d'ailleurs été exprimée, si j'ai bien compris, en amont de la séance, est soumise et elle ne pouvait pas l'être antérieurement, je ne sais donc pas.

Je vois Emmanuelle secouer la tête...

Mme Pucéat.- Ce n'est pas une demande de modification des statuts. C'est une demande de modification du texte proposé...

Mme Attuel-Mendes.- Du projet de modification des statuts parce que les statuts n'ont pas été modifiés dans ce sens-là.

Mme Pucéat.- Dans le préambule, il y a eu une proposition d'intégration d'un nouveau paragraphe et là, la modification que nous souhaitons, c'est enlever un morceau de ce nouveau paragraphe qui n'existe pas encore dans les statuts actuels.

Et d'autre part de modifier le statut de BSB et de l'uB vers un statut de membre invité. Ce qui concerne à nouveau un paragraphe qui a été rajouté et qui n'existait pas dans les statuts auparavant.

Ce que nous demandons, c'est donc bien une modification de la modification demandée des statuts. Et effectivement, là, on n'est pas du tout soumis au vote de la majorité absolue. Ça le sera au vote qu'on s'apprête à faire, c'est-à-dire sur la version de modification des statuts sur laquelle on va s'entendre pour voter, c'est-à-dire si on vote avec cette demande de modification, c'est-à-dire enlever les deux paragraphes problématiques du préambule et le passage au statut de membre invité.

Est-ce que c'est cette version que l'on met ici au vote à la majorité absolue ?

M. Didier.- Tout cela, je l'entends. Je comprends bien l'argumentaire.

Ce que je vous propose, si vous en êtes d'accord, c'est de me retourner vers le contrôleur de légalité car je ne voudrais pas commettre d'impair et vous orienter sur une fausse piste.

Du coup, je ne sais pas le temps que cela me prendra car on est en pleine élection et je suis censé présider une commission électorale dans peu de temps.

Est-ce que vous m'autorisez à prendre son attache, à lui poser clairement la question que j'ai bien comprise, qui serait que ces deux points particuliers ne constituent pas en tant que tels des modifications de statut, mais quelque chose qui est préparatoire à une version définitive stabilisée qui vous serait soumise dans la foulée. On est bien d'accord ?

M. Serveaux.- C'est ce que je disais depuis le début.

M. Boubakar.- Pour moi, cela revient à voter...

Mme Maurel.- Je vais prendre la parole sauvagement parce que finalement, dans ce conseil, si on ne prend pas la parole sauvagement, on n'est pas entendu. Cela fait un moment que j'ai levé la main. Cela fait un moment que je demande la parole. Je ne vais pas la prendre parce qu'ont été dites des choses que je voulais dire.

Mais je voudrais tout de même signaler qu'il y a quelque chose qui dysfonctionne aujourd'hui au niveau du comptage des votes, mais aussi au niveau des tours de parole. On nous demande de lever la main ou de s'inscrire dans le *Tchat* et tout le monde parle quand il en a envie, ce qui est assez pénible. C'est très pénible.

M. Didier.- Je suis désolé de pas pouvoir lever la main ; je n'ai pas la fonctionnalité ou alors je ne sais pas l'activer, c'est possible, mais en tout cas je ne la vois pas.

Ce que je vous propose, c'est de me retourner vers le contrôleur de légalité, de lui poser la question et je reviens vers vous le plus vite possible. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

M. Boubakar.- Est-ce que nous attendons ou est-ce que nous suspendons la séance et nous la reprendrons ? Parce que je ne sais pas combien de temps cela va vous prendre.

M. Didier.- Sa réponse a été très catégorique. Je n'ai pas eu trop de temps pour lui expliciter par le menu ce que nous sommes en train de faire parce que j'écoutais en même temps le décompte des votes et je ne voulais rien rater. Mais non, cela ne devrait pas me prendre énormément de temps, sauf s'il me dit que cela nécessite – et j'en suis désolé, mais ce serait un cas d'école pour le coup...

Vous dites non, Monsieur Serveaux, je ne sais pas. Très objectivement, je ne suis pas aussi affirmatif...

M. Hameau.- C'est important, on peut patienter.

M. Didier.- Je le fais dès à présent et je reviens vers vous le plus vite possible en fonction du retour que j'ai.

M. Boubakar.- Pour moi, cela revient néanmoins à voter deux versions différentes des statuts.

Prenez le temps de questionner. Je vais donner la parole aux mains levées puisqu'il y a eu un temps d'échange à l'instant.

Laetitia.

Mme Martinez.- Juste un premier point pratico-pratique pour vous dire que nous sommes en pleine session en ce moment et que j'ai un rapport à présenter dans peu de temps. J'étais descendue pour voir ce qu'il en était, mais cela n'avait pas repris. Il est donc possible que je doive vous quitter.

J'ai une question parce que je ne suis pas certaine, y compris si on arrive aux conclusions, que ne se posent pas tout de même les questions qui ont été posées au cours de ce CA et que j'ai pu entendre.

J'avais donc tout de même une question, Monsieur Boubakar, au regard de ce que vous disiez tout à l'heure. Si on doit déporter le vote sur ces statuts, est-ce qu'il y a des implications, des risques sur le décalage de ce vote si on en reste à la première version, à savoir les demandes qui ont été faites pour avoir des précisions quant au portage de la politique de site ?

Pour moi, le préambule est un préambule, mais après, je ne suis pas juriste. Un préambule est un préambule. J'imagine qu'il y a une trajectoire qui a déjà été écrite dans d'autres documents. Après, j'entends aussi les questions démocratiques des établissements et je ne me prononcerai pas à leur place. Mais qu'est-ce que cela induit si on doit reporter ce vote ?

M. Boubakar.- Cela diffère simplement la date de l'adoption des nouveaux statuts.

Je proposais cela pour simplement ne pas forcer le résultat du vote et dans l'idée d'entendre aussi les remarques qui ont été faites.

Si on diffère le vote, ce sera le 14 mars. Il n'y aura donc pas d'incidence sur la sortie de l'uB et de BSB, l'essentiel étant qu'on puisse le voter avant. Mais je souhaiterais le faire avec le maximum d'arguments factuels en réponse aux questions qui sont posées.

Je rappelle que la version que vous avez a été amendée par le ministère. Je peux très bien revenir vers le ministère pour reposer la question et, encore une fois, j'espère que d'ici là, nous aurons un document qui clarifie la vision du ministère quant à la trajectoire de la ComUE pour répondre aux deux questions qui ont été soulevées par Monsieur Serveaux.

Madame Clerget.

Mme Clerget.- Je pense qu'il serait bien que nous recevions la nouvelle version des statuts puisque plusieurs personnes ont semblé-il demander des modifications, dont moi par exemple. Sur le mandat des membres nommés, j'ai suggéré qu'ils aillent également jusqu'au 1^{er} janvier 2025, comme le mandat des membres élus de façon que le Conseil d'administration d'UBFC soit complet en décembre.

J'ai également posé la question du mandat des vice-présidents délégués qui émanent de l'université de Bourgogne ; quelle est la date de fin de leur mandat ?

Si vous avez eu d'autres demandes de modification, ce serait bien que nous recevions une version où apparaissent toutes ces modifications pour que nous puissions voter après avoir pris connaissance de l'ensemble des modifications.

Merci.

M. Boubakar.- Bien sûr. Votre demande est arrivée hier et nous avons dit que nous en tiendrons compte. Il était question de l'énoncer au cours cette séance, mais évidemment, si nous avons un peu plus de temps, vous aurez la version complétée par les demandes des uns et des autres, demandes qui n'impactent pas le fond. C'est quelque chose qui me semble assez simple à faire.

Quant à la question des vice-présidents, je prévoyais justement d'en faire état au Conseil d'administration du 14 mars.

Laurence Attuel-Mendes a mis une main levée.

Mme Attuel-Mendes.- C'est pour rebondir sur ce que demande Madame Clerget. Comme nous n'avons pas la dernière version des statuts, nous ne savons finalement pas ce sur quoi nous allons voter.

M. Didier.- Je me permets à nouveau d'intervenir et encore une fois de manière intempestive, vous voudrez bien m'en excuser.

Je viens d'avoir un échange avec le contrôleur de légalité qui est extrêmement perplexe par la démarche qui est suivie. On en arrive en effet à des arguties, etc. Pour lui, à partir du moment où ce qu'on est en train de faire entraîne une délibération, c'est comme si on faisait quelque chose de préparatoire à la constitution du texte qui serait reporté à un vote ultérieur.

Je vois que vous fronchez les sourcils, mais je vous avoue bien humblement que je ne

suis pas capable de vous dire concrètement qui a tort et qui a raison. Je reste sur la position qui est sa première approche, sachant que nous ne sommes que des humains et pas des machines. Vous comprendrez donc que nous ne sommes pas infaillibles, ni dans un sens, ni dans l'autre.

Je reste donc sur ma première approche qui est de dire que les nouvelles dispositions que vous demandez à introduire ou à supprimer du texte constituent des modifications en tant que telles des statuts.

Ce que je vous propose, c'est effectivement la proposition initiale de Monsieur l'administrateur provisoire, c'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a une réelle interrogation sur la nature du vote et la majorité qualifiée, c'est-à-dire absolue ou simple, c'est de prendre l'attache du service juridique du ministère et de notre service juridique pour avoir leur éclairage. En fonction des éléments qui nous seront donnés, qui feront évidemment basculer le vote dans un sens ou dans un autre, je vous propose de vous donner l'information le plus vite possible et de reporter le vote des statuts soit en l'état si on considère la majorité qualifiée, donc les deux dispositions ne sont pas introduites, soit modifiés si c'est la majorité simple qui s'applique.

Très objectivement et de manière prudente et sage, je pense qu'il ne faut pas aller au vote aujourd'hui, Monsieur l'administrateur provisoire.

Voilà les éléments de réflexion que je peux vous livrer, en sachant que nous sommes un peu pris au dépourvu, très honnêtement.

M. Boubakar.- Très bien. Ceci va dans le sens de la proposition et je pense qu'on peut l'adopter telle quelle...

Mme Attuel-Mendes.- Si je peux me permettre d'ajouter un point, c'est justement que cela va dans le sens de ce que je disais pour rebondir sur ce que disait Madame Clerget, c'est-à-dire que concrètement, l'avantage de surseoir à statuer au-delà de sécuriser tous nos votes, c'est que nous aurons une version propre. En gros, il faudrait avoir un document qu'on puisse dérouler pour regarder ce sur quoi nous sommes d'accord ou pas d'accord, quelles sont les modifications que l'on veut voter et qu'on ne veut pas voter, si on veut prolonger le mandat – puisque vous avez manqué cela, Monsieur Didier. Madame Clerget a fait une suggestion aussi de prolonger le mandat des membres nommés jusqu'à la fin de la période transitoire, c'est-à-dire le 31 décembre 2025. Et poser la question des VP uB et ce qu'ils deviennent.

Mme Clerget.- C'est 2024.

Mme Attuel-Mendes.- Oui, avant le 1^{er} janvier 2025. Pardon.

Donc que nous ayons une version propre afin que nous sachions sur quoi nous votons et que tout le monde ait le même niveau d'information pour sécuriser, sachant qu'il y a un enjeu tout de même majeur qui est l'ESR BFC sur l'année qui vient. On n'est donc pas en train de voter ce qu'on va manger ce week-end, par exemple. Ce n'est pas anodin.

M. Boubakar.- Je vérifiais, mais vous avez dû recevoir la version incluant toutes les modifications qui ont été exprimées jusque-là. La dernière, donc celle de Madame Clerget, est arrivée hier, d'où le fait qu'elle n'y soit pas.

Monsieur Hameau a levé la main.

M. Hameau.- Je pense que ce serait plus raisonnable, compte tenu des enjeux que nous avons devant nous, de reporter de manière à bien conforter les différents éléments qui ont été abordés (juridiques, politiques et autres). Ce qui nous laissera le temps de regarder tout cela de près. Je pense que c'est un sujet qui le mérite.

M. Boubakar.- C'était bien ma proposition. Mais compte tenu du fait qu'on a des doutes sur la majorité qu'il faut considérer, je ne soumettrai pas au vote le report, je propose le report.

Emmanuelle.

Mme Pucéat.- Je rejoins ce qui a été dit. Je pense qu'en l'état, il est plus sage effectivement de surseoir au vote et de le repousser au prochain CA.

Je rejoins la remarque de Laurence d'avoir une version... peut-être préparer deux versions de modifications des statuts à voter, une version qui inclut les modifications qui ont été demandées ici, c'est-à-dire le statut d'invité permanent et le retrait du préambule des deux phrases qui posent problème et une version initiale, les deux incluant les remarques de Martine.

Ensuite, on pourra voter à la majorité absolue, de ce que je comprends, l'une ou l'autre des versions.

M. Boubakar.- Ceci demande à nouveau un passage par le conseil des membres. Je tiens à le préciser compte tenu de nos statuts. Cela nous laissera le temps d'en rediscuter cette fois-ci en séance avec le conseil des membres.

Cécile a levé la main.

Mme Langlade.- Oui, c'est par rapport à la suppression de deux phrases dans le préambule. Je pense qu'il faut vraiment faire attention par rapport à l'appartenance des établissements au futur EPE. Ces phrases-là doivent aussi disparaître. Les CA des établissements ne se sont pas prononcés là-dessus et je pense qu'il faut respecter les prérogatives des différents CA.

M. Boubakar.- Aujourd'hui, les votes qui ont été faits, qui ont été réalisés, ne sont pas annulés. Nous attendons de savoir s'ils sont adoptables à la majorité absolue ou à la majorité relative. C'est la question qui est posée.

Je ne veux pas refaire le vote sur ces questions-là lors de la prochaine séance. Nous voterons, compte tenu de ce que nous diront le rectorat et le ministère, la version des statuts qui résultera du vote d'aujourd'hui.

Mme Martinez.- Je pense qu'il est bien que nous votions sur une seule version, donc que nous ayons une vision sur laquelle on s'entende tous, y compris dans une dynamique constructive, donc que nous soyons amenés à nous prononcer sur une version qui nous soit proposée en CA.

M. Boubakar.- Sans problème.

Emmanuelle, tu as levé la main à nouveau ?

Mme Pucéat.- Oui. C'est simplement pour vous proposer de prendre juste une minute pour sélectionner les deux phrases dont nous parlons et le passage dont parle Cécile Langlade pour les mettre dans le *Tchat* de la réunion afin que nous soyons tous d'accord sur les éléments dont nous parlons. Est-ce nécessaire ou est-ce que la description a été suffisante ?

M. Hameau.- Je pense que c'est nécessaire. Il faut stabiliser les choses de manière précise. On est sur des sujets importants, il faut donc stabiliser cela de manière précise.

Mme Maurel.- Excusez-moi. Personnellement, je n'avais pas prévu que le CA allait durer aussi longtemps.

Est-ce qu'il ne serait pas possible de procéder au vote ?

M. Boubakar.- Il n'y a pas de vote.

Mme Maurel.- Le vote pour ou contre le report.

M. Boubakar.- Non. Comme la question se pose sur le type de majorité considéré sur les deux votes qui ont eu lieu, je propose de reporter le vote sur les statuts sans voter cette décision. C'est quelque chose qui s'impose à nous parce que nous avons tout simplement un doute sur la majorité qu'il faut considérer sur les votes précédents.

Il n'y a donc pas de vote à effectuer. Nous avons décidé de reporter le vote des statuts au 14 mars prochain.

M. Hameau.- Excusez-moi. Je vais préciser ce qu'on a voté. On a voté, à vérifier par le contrôle de légalité, qu'il y avait un refus pour que l'uB et BSB soient invités permanents. C'est ce qu'on a voté ?

Mme Attuel-Mendes.- Non. Ce que va vérifier le contrôleur de légalité, c'est si c'était un vote à la majorité absolue ou à la majorité relative.

Si c'est la majorité relative, les deux modifications sont adoptées. Si c'est à la majorité absolue, elles ne le sont pas.

Si je comprends bien, on reporte au mois de mars, ceci justement pour avoir cette sécurité juridique, ce qui est parfaitement légitime. Ma question, c'est : est-ce qu'on va suivre la préconisation de Monsieur Serveaux sur le fait de demander deux choses au ministère, le préambule et la politique de site ?

À mon avis, on peut doubler. L'un n'empêche pas l'autre.

M. Boubakar.- Je peux évidemment poser les deux questions qui ont été soulevées.

Mme Attuel-Mendes.- La question qu'il faut poser, c'est : est-ce que l'on peut préjuger de la suite d'un établissement qui n'existe pas alors qu'on est dans le vote des statuts d'un établissement différent ? Première chose.

On peut demander la sécurisation de ce qui est décidé au final sur le portage de la politique de site, si ce qui avait été validé en septembre par rapport à la ComUE expérimentale est toujours valable aujourd'hui alors qu'on parle d'un EPE ? Autre question.

Par ailleurs, ce que je préconise étant chargée de la gouvernance au sein de BSB, c'est un support visuel. Typiquement, quand nous votons quelque chose, nous avons une délibération, un document que nous passons ligne à ligne. Si c'est quelque chose qui pose question, on reprend visuellement pour être sûr de parler de la même chose.

À mon sens, il serait donc bien d'avoir une version fiabilisée, consolidée avec les différentes suggestions des uns et des autres pour pouvoir le discuter ligne à ligne au besoin.

M. Boubakar.- Très bien.

Il y a encore une main levée. Emmanuelle, tu souhaitais intervenir également ?

Mme Pucéat.- Non, j'avais juste oublié de la baisser.

Je viens d'envoyer dans le *Tchat* les parties dont nous parlions.

M. Boubakar.- Si vous en êtes d'accord, nous allons mettre fin à cette séance en

attendant le retour du rectorat sur les deux votes qui se sont exprimés.

Nous nous revoyons le 14 mars pour la suite. D'ici là, je reviendrai vers le ministère. Laurence Attuel-Mendes pose la question du rôle de l'EPE dans le portage de la politique de site. Encore une fois, c'est quelque chose qui est clairement exprimé dans la réponse que nous avons faite au ministère. Mais j'espère que d'ici là, nous aurons la réponse du ministère à ce dossier.

Mme Pucéat.- Je me permets de préciser ici qu'au-delà de cette réponse, cela ne présume pas de la suppression du préambule. Ce qui était ennuyeux et ce qui a été discuté, quelle que soit la position du ministère, c'est de faire apparaître dans le préambule quelque chose qui concerne un autre établissement.

M. Hameau.- C'est important.

M. Boubakar.- Très bien. Merci.
On se revoit le 14 mars prochain.
Monsieur Hameau, vous avez relevé la main ?

M. Hameau.- Oui. Je voulais juste qu'on reprenne bien les trois questions de Laurence, qu'on reprenne bien ces trois éléments-là parce que c'est très important.

M. Boubakar.- Qu'est-ce que veut dire « les reprendre » ? C'est s'en souvenir ?

M. Hameau.- Ce sont précisément les questions qu'il faudra poser, pas seulement s'en souvenir, pour que nous ayons les réponses à ces questions-là.

M. Boubakar.- Il me semble que ce sont les mêmes qui tournent depuis tout à l'heure.

Mme Attuel-Mendes.- Il y a en fait trois questions qui vont être posées afin qu'au final, nous ayons trois réponses pour le 14 mars prochain et qu'on ne se retrouve pas en se disant que finalement, il n'y a qu'une question à laquelle on a une réponse sur les trois, ou deux sur les trois et qu'au final, on se retrouve dans une impasse et qu'on ne puisse pas voter.

C'est-à-dire que le rectorat, de son côté, regarde la légalité du vote et vous, de votre côté, vous demandez au ministère deux choses :

- la pertinence de parler d'un établissement dont on n'est pas membre, qui n'existe pas, dans le préambule des statuts d'un autre établissement,
- avoir la confirmation que la position du ministère portant sur la ComUE expérimentale s'applique toujours à l'EPE.

M. Hameau.- Et une délibération ligne à ligne pour que nous soyons sur la précision des sujets.

M. Boubakar.- Très bien.
Je vous donne rendez-vous le 14 mars prochain.

- : - : - : - : - : - : -



Lamine BOUBAKAR
Administrateur provisoire d'UBFC

A circular stamp is positioned below the signature. It contains the acronym "UBFC" in the center, surrounded by the text "UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ" and a stylized graphic of a globe or sphere.